

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	16
Votants	20
dont Pouvoirs	04

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, P. Meylan, S. Mercet
MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, S. Casabianca, M. Aragon, J. Personnaz

Pouvoirs : T. Eudes donné à C. Seifert, G. Vilmint donné à R. Personnaz, S. Baud donné à S. Manganelli, R. Cusin donné à S. Pérou,

Excusés : S. Tugler-Rossi, A. Saint-Pierre, F. Aragon,

A été nommé secrétaire : S. Mercet

FINANCES- Demande de subvention BONUS Relance Projet de toilettes sèches du parc municipal

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite développer l'usage, le confort et les vertus pédagogiques du parc municipal à travers l'installation de toilettes sèches.

L'installation vise d'abord à apporter un service aux usagers nombreux. La démarche procède ainsi d'une meilleure appropriation du parc par sa population et vise une sensibilisation à la prise en compte de l'environnement. Ainsi l'installation sera accompagnée de supports illustrant l'intérêt écologique de ce type d'installation.

Le projet s'inscrit dans une démarche plus globale de prise en compte de l'environnement dans les actions envers la population. Il contribue au renforcement d'un point de rencontre de la population et sert une démarche globale de protection de l'environnement et de pédagogie envers tous les publics qui fréquentent le parc. Ce projet a également valeur de test dans une logique de déploiement de ce type d'installations, notamment sur des sites à grande valeur patrimoniale, naturelle et paysagère (site de la Thuile, dans le Salève, par exemple).

A l'échelle de l'intercommunalité, ce projet est l'un des premiers de ce type sur le périmètre communautaire : le projet s'illustre par son approche exemplaire et peut servir d'expérimentation utile au démarrage de projets similaires sur les communes de la Communauté de communes du Genevois.

Le projet est éligible au dispositif Bonus Relance, porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui soutient les nouveaux chantiers offrant des débouchés aux entreprises locales. L'aide s'adresse aux communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes comptant moins de 20 000 habitants. Elle est réservée aux projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, valorisation du patrimoine bâti ...).

N° 2021-25

Le coût estimé du projet est de 21 700 € HT, sur la base de devis émanant de prestataires locaux. L'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes est plafonnée à 50% du montant des travaux plafonnés à 200 000 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de :

- APPROUVER la réalisation du projet d'installation de toilettes sèches dans le parc municipal de Beaumont ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, à hauteur de 50% des coûts de l'opération ;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

